

Institut luxembourgeois de la normalisation de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services

ILNAS-EN IEC 60335-1:2023/ A11:2023

Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1: Exigences générales

Household and similar electrical appliances - Safety - Part 1: General requirements

Sicherheit elektrischer Geräte für den Hausgebrauch und ähnliche Zwecke -Teil 1: Allgemeine Anforderungen

01011010010 0011010010110100101010101111

#### **Avant-propos national**

Cette Norme Européenne EN IEC 60335-1:2023/A11:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN IEC 60335-1:2023/A11:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

### CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable!

### NORME EUROPÉENNE IEC 60335-1:2023/A±1:2023/A=1:2

## EUROPÄISCHE NORM

**EUROPEAN STANDARD** 

Décembre 2023

ICS 13.120; 97.030

#### Version française

# Appareils électrodomestiques et analogues — Sécurité — Partie 1: Exigences générales

Sicherheit elektrischer Geräte für den Hausgebrauch und ähnliche Zwecke - Teil 1: Allgemeine Anforderungen

Household and similar electrical appliances - Safety – Part 1: General requirements

Le présent amendement A11 modifie la Norme européenne EN IEC 60335-1:2023; il a été approuvé par le CENELEC le 2023-11-22. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au règlement intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cet amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du centre de gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au centre de gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Électrotechnique Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung European Committee for Electrotechnical Standardization

Centre de gestion du CEN-CENELEC: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

© 2023 CENELEC Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres du CENELEC.

So	e <b>mmaire</b>	Page
Ava	nt-propos européen	3
1	Modification de l'Introduction	4
2	Modification de l'Article 2, Références normatives	4
3	Modification de l'Article 3, Termes et définitions	4
4	Modification de l'Article 5, Conditions générales d'essais	5
5	Modification de l'Article 6, Classification	5
6	Modification de l'Article 8, Protection contre l'accès aux parties actives	5
7	Modification de l'Article 11, Échauffements	5
8	Modification de l'Article 13, Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime	6
9	Modification de l'Article 16, Courant de fuite et rigidité diélectrique	6
10	Modification de l'Article 19, Fonctionnement anormal	6
11	Modification de l'Article 20, Stabilité et dangers mécaniques	6
12	Modification de l'Article 22, Construction	7
13	Modification de l'Article 24, Composants	8
14	Modification de l'Article 25, Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	8
15	Modification de l'Article 27, Dispositions en vue de la mise à la terre	8
16	Modification de l'Article 29, Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	8
17	Modification de l'Article 32, Rayonnement, toxicité et dangers analogues	9
18	Modification des annexes	9
19	Modification des figures	61
20	Modification de la Bibliographie	62
21	Modification de l'Index des termes définis	62